

ETAT RECAPITULATIF TAXE DE SEJOUR POUR LES MEUBLES / GITES CLASSES EN ETOILES

Dates de séjour	Nombre total de personnes logées (a) + (d)	Nombre de personnes logées soumises à la taxe (a)	Tarif (b)	Nombre de nuits passées (c)	Montant de la taxe perçue = (a) x (b) x (c)	Nombre de personnes exonérées (d) et motif	Date d'encaissement de la taxe
<i>Exemple : du 04/01/25 au 11/01/25</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>0,80 €</i>	<i>7</i>	<i>22,40 €</i>	<i>2 (- 18 ans)</i>	<i>11/01/2025</i>
Total de la page							N° de page
Report de la page précédente							
TOTAL CUMULE							

TAXE DE SEJOUR DOMES SANCY ARTENSE – Année 2025

Registre du logeur N° 1 - Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

Nom du propriétaire :
 Adresse :

N° tél. :
 Email :
 Adresse de l'hébergement :

Type de l'hébergement : Classement :
 Taux de taxe à appliquer : (tableau ci-contre)

Registre à retourner avant le 22 juillet 2025 à

OFFICE DE TOURISME AUVERGNE VOLCANSANCY
Place Joseph Malègue
63680 LA TOUR D'AUVERGNE

accompagné de l'état récapitulatif correspondant et du règlement global établi par le logeur à l'ordre du Trésor Public et du récapitulatif des encaissements.

COCHER LA CATEGORIE DE VOTRE HEBERGEMENT	CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS 2025
	Palaces	1.25 €
	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.15 €
	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10 €
	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.05 €
	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.90 €
	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et auberges collectives	0.80 €
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, terrain de camping non classés, aires naturelles de camping et ports de plaisance	0.20 €
	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air et chambres d'hôtes	4 %

Déclaration sur l'honneur

Montant total à reverser : € (si vous n'avez pas loué, ou si la taxe de séjour a été collectée par une plateforme merci de compléter le registre en indiquant **0 € et de nous retourner le registre**)

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que le montant ci-dessus désigné correspond à la taxe de séjour encaissée pendant la période de référence.

Fait à _____, le _____

Signature :